

**APPEL A CANDIDATURES POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DE 4 ESPACES
DISTINCTS APPARTENANT AU DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE POUR UN USAGE
COMMERCIAL SAISONNIER SUR LE PORT D'AUDIERNE – TERRE PLEIN DE
POULGOAZEC SIS SUR LA COMMUNE DE PLOUHINEC**

Identification de l'organisme gestionnaire du domaine public : Syndicat mixte des ports de pêches-plaisance de Cornouaille – 5 quai Henri-Maurice Bénard – 29 120 Pont l'Abbé

Objet de l'appel à candidatures : 4 emplacements distincts situés sur le terre-plein de Poulgoazec sis sur la commune de Plouhinec et répartis sur la parcelle matérialisée en bleu sur la photo aérienne ci-dessous (localisation de la parcelle et des emplacements pouvant être ajustés lors de la phase d'attribution).



Nature de l'occupation : activités commerciales saisonnières de restauration.

Organisation des emplacements : 15m² maximum pour l'implantation d'un bâtiment provisoire et 230m² maximum pour l'installation d'une terrasse.

Procédure : Procédure de sélection menée dans les conditions de l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Conditions particulières d'occupation :

- Durée d'occupation envisagée : du 15 avril au 15 octobre 2025.
- L'occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance

Modalités de candidature et critères d'attribution : La composition du dossier de candidature et les critères d'attribution sont indiqués dans le cahier des charges.

Date limite de réception des projets : 20 mars 2025 à 12h00.

Obtention du cahier des charges : Le cahier des charges est téléchargeable sur le site internet du Syndicat mixte à l'adresse suivante : <https://www.peche-plaisance-cornouaille.fr/>

Modalités de remises des projets : Remise des projets sous support informatique dans les conditions décrites dans le cahier des charges